

10 Faits divers & Justice

A Lambaréné/Après la découverte du corps criblé de balles d'Alain Mapika

Michel Ndembi confondu par les enquêteurs

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

C'est en recensant toutes les personnes susceptibles d'avoir eu un différend avec la victime, que les enquêteurs tombent sur Michel Ndembi. A la faveur d'une audition préliminaire qui s'ensuit, le quinquagénaire va, curieusement, fournir des détails que seule une personne ayant été sur la scène du crime pouvait évoquer.

GRÂCE à la dextérité dont ont fait montre les gendarmes de la brigade territoriale de Lambaréné, la mort d'Alain Mapika, Gabonais, 25 ans, ne restera pas impunie. En effet, après la découverte du corps criblé de balles de ce compatriote dans la forêt de Keri, une bourgade située à 20 km de Lambaréné, sur la route de Fougamou (L'Union du lundi 4 juillet), les limiers ont diligenté une enquête qui a abouti à l'arrestation d'un autre villageois. Il s'agit de Miche Ndembi, Gabonais, 50 ans, qui a été déféré, hier, devant le procureur de la République. Le présumé meurtrier a été écroué à la maison d'arrêt de cette localité. L'approfondissement de



Photo : l'Union

Le parquet de Lambaréné après avoir jugé les faits accablants a écroué le présumé meurtrier à la maison d'arrêt.

l'investigation a permis aux Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier, de démêler très rapidement le fil de l'écheveau. Contrairement aux premières supputations, Alain Mapika n'aurait pas trouvé la mort au cours d'une partie de chasse. Il s'agirait plutôt d'un acte mûrement réfléchi par Miche Ndembi, qui nourrirait une haine viscérale à l'encontre du défunt. Au point de tendre à sa victime un guet-apens en forêt dont on connaît la suite.

Comment les gendarmes de la brigade territoriale sont-ils parvenus à

confondre ce suspect numéro un ? La direction des enquêtes de cette unité a, dans un premier temps, procédé à la recherche de toutes les personnes susceptibles d'avoir eu un différend avec la victime. Une piste que nous évoquions déjà dans l'article paru dans le journal du lundi 4 juillet dernier. "A la faveur de moult auditions menées séance tenante, les enquêteurs sont tombés sur le nommé Miche Ndembi, qu'ils ont alors cuisiné sur la base d'un questionnaire renfermant des pièges particuliers", indique une source militaire.

Morceau choisi de cet interrogatoire. L'enquêteur : "selon vous, quelle distance pouvait-elle séparer la victime du tireur embusqué ?" Ndembi : "A ce qu'il me semble, la personne qui a commis ce meurtre se trouvait à environ 8 ou 10 mètres". L'enquêteur : "d'après vous, dans quelle posture se trouvait le défunt au moment de l'impact ?" Ndembi : "la victime était adossée contre un talus, elle somnolait lorsque les plombs l'ont touchée". Mais comment Michel Ndembi peut-il donner des réponses aussi précises, sans avoir été sur la scène

du crime ? Ces coïncidences troublantes ont vite fait de désigner l'intéressé comme le premier suspect du meurtre d'Alain Mapika, avec qui les limiers découvrent, par ailleurs, qu'ils ont des relations de consanguinité.

Conscient de ce qu'il est tombé dans le piège des agents, il ne restait plus à sieur Ndembi que de dire la vérité sur ce crime. Selon ses propres dires, le présumé meurtrier se serait rendu en forêt, 24 heures avant la victime. Dont il était parfaitement au courant du déplacement dans le cadre d'une partie de chasse. Le mercredi 29 juin dernier, alors qu'il est sur le chemin du retour, le chasseur surprend Alain Mapika effectivement assoupi sur un petit monticule de terre, à côté d'un feu de bois. Le présumé meurtrier n'hésite pas et fait feu sur le malheureux. Dans la nuit du mercredi 29 au jeudi 30 juin, des pêcheurs découvrent le corps sans vie d'Alain Mapika et alertent aussitôt les habitants du village Keri. Grâce au professionnalisme des enquêteurs, son présumé meurtrier est démasqué et neutralisé en moins de 24 heures. C'est-à-dire le 1er juillet dernier.

Protection des droits de l'enfant/Après leur enrôlement à l'approche-système

Les gendarmes désormais au pied du mur

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

EN lien avec la thématique "Conflits et crises en Afrique : protégeons les droits de tous les enfants", retenue par l'Union africaine (UA) pour l'édition 2016 de la Journée de l'Enfant africain, commémorée le 16 juin dernier, le ministère de la Justice et des Droits humains a initié, depuis le 30 juin dernier, à l'intention des gendarmes, une caravane de sensibilisation à la protection des droits de l'enfant. C'est que malgré les conventions internationales ratifiées par le Gabon, lesquelles militent sans équivoque pour le respect des droits de l'Homme, en général, et ceux des moins de 18 ans, en particulier, il n'est pas rare, en temps normal comme en temps de crise, que les corps habillés violent allègrement ces dispositions.

Sous la supervision technique du directeur de la Protection des droits de l'Homme, Anicet Gervais



Photo : D.R

Experts des droits de l'Homme et participants au terme du séminaire organisé à l'Ecole nationale de gendarmerie d'Owendo.

Ondo Nguema, la première phase de la caravane a donc réuni, la semaine dernière, à l'École nationale de gendarmerie d'Owendo, les personnels de l'État-major de la gendarmerie départementale, des polices judiciaire, administrative et militaire, ainsi que ceux des unités mobiles, à l'effet de les interpeller sur les exactions dont certains d'entre eux se rendent auteurs. Mais surtout leur faire connaître la nouvelle approche

d'aborder toute question concernant l'enfant en difficulté sociale, à la lumière des dispositions du droit positif de protection de l'enfant au Gabon.

Au total, plus de 900 gendarmes se familiarisant avec plusieurs thématiques relevant notamment du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'Homme, du code de bonne conduite des militaires en mission d'interposition, de la pro-

cedure spéciale actuelle pour l'enfant en conflit avec la loi et pour l'enfant victime de traite, animées successivement par le directeur général des écoles de gendarmerie, le lieutenant-colonel Corneille Didjienga Ibinga, le directeur de la Sécurité urbaine, le commandant de police Prisca Stelle Nzigou, et le superviseur technique de l'activité, Anicet Gervais Ondo Nguema.

Au terme de cette première phase de sensibili-

sation, vendredi dernier, et au regard des questions, commentaires, contributions et remarques des participants tout au long du séminaire, tout porte à croire

que l'objectif général de cette activité a été atteint. Celui de faire comprendre aux gendarmes que la gestion des préoccupations de l'enfant ne doit plus être abordée de manière unilatérale, mais plutôt de manière holistique en impliquant tous les autres acteurs tant étatiques que non étatiques concernés par la question de l'enfant, d'où l'« Approche-système ».

Désormais au pied du mur, les jours à venir nous édifierons sur l'usage que ces personnels feront des enseignements reçus trois jours durant, et qui sont censés améliorer leurs pratiques sur le terrain. Après les gendarmes, une seconde phase de sensibilisation aux droits de l'enfant doit démarrer dans les tout prochains jours à l'intention des agents de police, a fait savoir à "l'Union" le directeur de la Protection des droits de l'Homme.

A travers le monde

Lorraine/France : Un jeune homme se noie dans une rivière

un jeune homme de 19 ans, originaire de Bar-le-Duc, dans la Meuse, est décédé dimanche après-midi. Alors qu'il se baignait avec un groupe d'amis à Savonnières-devant-Bar, il a visiblement fait un malaise et a subitement coulé au fond de l'eau. Alertés, les secours ont retrouvé le corps de la victime, à trois mètres de profondeur. Ils n'ont malheureusement pas pu le réanimer.

York Crown/Royaume-Uni : Elle lui taillade la bouche

Joylene Cunningham n'a pas apprécié que son petit ami embrasse une autre. Comme le rapporte le tabloïd britannique The Daily Mail, la jeune femme vient d'être condamnée à deux ans et demi de prison pour avoir tailladé le visage de son compagnon de l'oreille à la bouche, lui infligeant 18 points de suture et une cicatrice qu'il portera à vie avec un objet tranchant, après l'avoir découvert en train de flirter avec une autre près d'une rivière au Royaume-Uni. "J'ai été bouleversée, prise au dépourvu et je l'ai frappé", a-t-elle expliqué.

Belgique : Un bébé se noie dans l'inondation de l'appartement

Samedi vers 16h30, les pompiers, appelés pour une inondation d'appartement par la voisine du dessous, ont découvert « dans quelques centimètres d'eau » le corps sans vie du bébé « qui marchait à quatre pattes », a indiqué la police, confirmant une information du Dauphiné Libéré. Son frère de 2 ans était indemne. La mère de famille, âgée de 25 ans, qui vivait seule avec ses deux enfants, «était montée quelques minutes, selon ses dires, chez la voisine du dessus, en laissant le robinet de la baignoire ouvert», a précisé à l'AFP le procureur de la République de Valence, Alex Perrin.

Hospitalisée, samedi soir, en état de choc, la jeune femme a été placée, dimanche matin, en garde à vue pour « qu'elle explique en détails dans quelles conditions les faits se sont déroulés », a ajouté le procureur.

Sa garde à vue devrait vraisemblablement être prolongée lundi matin. « On verra alors si il y a poursuite ou pas et pour quelle qualification », a déclaré M. Perrin, selon lequel le « délaissement d'enfant ne sera pas forcément retenu ». Une autopsie du bébé aura lieu, aujourd'hui, selon la police.